

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du lundi 6 octobre 2025

Date de convocation : 5 septembre 2025	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 15 octobre 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-37

OBJET : Partenariat entre TENAQ et la chaire RESET

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le SIX du mois d'OCTOBRE, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Végas, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle qu'une convention passée en 2023 entre TENAQ et la Région Nouvelle-Aquitaine a pour but de coordonner les interventions des parties et mettre en œuvre certains objectifs de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte, du Schéma régional climat air énergie et du volet énergie du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Dans ce cadre et dans la dynamique des Programmes scientifiques de grande ambition régionale (PSGAR) mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine, un partenariat a été proposé à TENAQ par la chaire Réseaux électriques et société(s) en transition(s) (RESET), portée par l'Université Bordeaux Montaigne.

Accompagnée par la Fondation Bordeaux Université depuis 2017, la Chaire RESET travaille sur les questions liées à la vaste thématique de la transition énergétique par le prisme des sciences humaines et sociales. Elle aborde ainsi de multiples axes de recherche dans une approche transdisciplinaire rétrospective et prospective, que ce soit l'histoire de l'énergie et la culture électrique, la sobriété énergétique, l'acceptabilité vis-à-vis des nouveaux modes de production et de consommation, la prospective ou encore la planification.

La Chaire RESET a d'ores-et-déjà reçu le soutien d'Enedis et de RTE pour mener des recherches afin de repenser le rôle des réseaux électriques dans la transition énergétique. Le coordinateur de la chaire RESET, s'est en outre rapproché du Président de TENAQ aux fins de participation à la chaire.

Les axes de recherche suivants sont susceptibles d'être abordés, qui reflètent les préoccupations des syndicats membres de TENAQ :

- sujets sensibles et communs aux différents syndicats sur les ENR (éolien, méthanisation, agri-photovoltaïque) ;
- rôle des SEM dans le développement des ENR et leur acceptabilité ;
- développement des usages en cohérence avec production ENR électrique ;
- acceptabilité des infrastructures réseaux et place des élus locaux dans la concertation (postes sources notamment, en lien avec le S3REN) ;
- potentiel de développement micro-hydroélectricité ;
- intégration des ENR dans les réseaux et le développement des usages/flexibilités pour favoriser les circuits courts ;
- saturation des files d'attente de raccordement et des capacités des réseaux.

Les syndicats membres de TENAQ seraient disposés à partager avec les chercheurs les éléments de contexte sur leur territoire (caractéristiques, enjeux forts, territoires / communes avec enjeux forts, quel public interroger...) pour mieux flécher questionnaires et entretiens.

Un projet de convention est en cours d'établissement, qui régit les relations et le plan de financement (15 000 euros par an pendant trois ans, dont le SDEER doit prendre 1/12^e à sa charge) et place TENAQ comme régulateur dans les débats.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour engager le SDEER dans la convention de partenariat entre TENAQ et la chaire RESET.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*